



- 2 -

coopération technique m'autorisant à faire un sondage à Malte au sujet d'une action limitée de coopération technique dans un domaine convenant bien à la Suisse et pour autant que les besoins en soient clairement identifiés, l'engagement financier pour cette action éventuelle ne devant d'autre part pas aller au-delà de fr. 250'000.- environ.

Ceci dit, je n'ai pu qu'enregistrer les propositions très générales qu'avait formulées M. Mintoff. Au cours de notre entretien, je lui avais promis de renseigner les autorités compétentes en Suisse, tout en ne manquant pas d'insister sur le fait que la Suisse connaissant un régime d'économie privée, il appartenait au gouvernement de Malte lui-même de prendre les contacts nécessaires ou toute autre mesure pouvant inciter les industriels ou les agences de tourisme suisses à s'intéresser davantage aux possibilités que Malte pourrait leur offrir.

Quoi qu'il en soit, je constate que le Premier Ministre montre, comme il en a l'habitude, quelque impatience à connaître nos réactions puisqu'il m'a fait tout d'abord téléphoner par Mlle Schaub, qui séjourne actuellement à Malte, puis m'a adressé la note verbale du 20 juillet ci-annexée en copie et, enfin, a chargé son Ambassadeur à Rome qui, si je suis bien informé, n'a pas encore présenté ses lettres de créance à Berne, de me rappeler l'intérêt que le Premier Ministre attachait à plusieurs problèmes qu'il avait soulevés à l'occasion de notre entretien et que l'Ambassadeur a précisé comme suit:

- a. examen de la possibilité d'une aide de la Suisse en personnel ou équipement au sujet de la création d'un centre hospitalier ou d'une maison de convalescence à Malte;
- b. encouragement d'investissements suisses dans le domaine industriel;
- c. établissement d'une ligne aérienne entre la Suisse et Malte;
- d. aide technique de la Suisse dans le domaine de l'aviation civile;
- e. fourniture d'équipement pour le "Labour Corps";
- f. possibilité d'une aide technique en faveur de la création d'une école professionnelle ("Trade School");
- g. aide de la Suisse dans le domaine touristique, possibilité d'augmenter le trafic touristique entre la Suisse et Malte.

./.

- 3 -

Le Service de la coopération technique m'a fait savoir, par lettre du 27 juin 1972, qu'il étudiait les différentes propositions que je lui avais soumises et qu'il me ferait connaître ses conclusions en temps voulu. Les prétentions formulées du côté maltais dépassent du reste largement nos possibilités. Pour ma part, j'estime qu'il convient d'attendre que cette étude soit terminée avant de reprendre contact avec le gouvernement de Malte et remettre les choses au point puisque la lettre du Secrétaire du Ministère des affaires étrangères du 20 juillet 1972 trahit une certaine confusion et un malentendu quant à nos véritables possibilités.

Je pense qu'il sera utile de remettre les choses au point, mais avant d'adresser éventuellement une réponse à M. Chalmers, le Secrétaire du Ministère des affaires étrangères, je vous saurais gré d'examiner l'ensemble de nos relations avec Malte et de me faire connaître votre point de vue.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe:  
1 copie de lettre

Copies, avec annexe, à:

- Service de la coopération technique du DPF, Berne
- Secrétaire général du DPF, Berne
- Division du commerce du DFEP, Berne